



PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2016

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Alain Goulet
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h17)
M. Pierre Gosselin**

ABSENT :

M. Bruno Roy

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 16-53** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2016

- 16-54** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2016.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

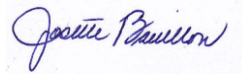
16-55 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes
du mois de mars au montant de **36 654.71\$**.

1.	Salaires nets des employés (7)	9 379.65
2.	Revenu Québec, déductions du mois	2 992.57
3.	Revenu Canada, déductions du mois	1 205.90
4.	Béland, Annie, journal	50.00
5.	Plante, Yvan, contrats	1 770.61
6.	Hydro-Québec, lumières de rues	262.96
7.	Postes Canada,	133.83
8.	Banque HSBC Canada,	3 353.69
9.	Canadian Tire, jeu clés pour service incendie	19.55
10.	Lévesque, Steve, frais déplacement	156.60
11.	Bélanger, Jean-Pierre, frais déplacement Rimouski	44.80
12.	Bouillon, Josette, frais déplacement, février et mars	53.20
13.	Laboratoire BSL, analyses d'eaux usées	229.19
14.	Fonds d'information sur le territoire, avis de mutation	4.00
15.	Financière Banque nationale Inc. intérêts égouts et camion incendie	4 303.13
16.	Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, renouvellement annuel	60.00
17.	DF Rouleau inc.	219.32
18.	Les entreprises Donald Lavoie	38.53
19.	Pièces d'auto Sélect	604.08
20.	CSST avis de cotisation	73.24
21.	Les pétroles BSL	4 418.82
22.	Phobec industriel	14.39
23.	Performance Rimouski	329.70
24.	Canadian Tire, coffre à outils pour incendie	22.98
25.	Hydro-Québec (du 9 janvier au 9 mars -61 jrs)	
	• Centre communautaire :	1 100.06\$
	• Loisirs :	515.57
	• Salle municipale :	1 289.11
	• Garage municipal :	3 339.52
	• Poste pompage - égouts :	87.90
	• Bassins -égouts :	552.99
	• Poste incendie :	<u>28.82</u>
		<u>6 913.97</u>
		36 654.71

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2016 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h17.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- L'état des revenus et des dépenses du mois de mars 2016
- Rapport de l'inspecteur pour le mois mars 2016
- Rapport des heures effectuées par les employés
- Rapport des constats d'infractions par la MRC de La Mitis
- Rapport des statistiques des visites du site Internet

LOCATIONS DE LA SALLE MUNICIPALE

GAÉTAN ST-JEAN

16-56

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la location de la salle municipale à monsieur Gaétan St-Jean, le 13 août prochain pour célébrer le mariage de sa fille.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique et ou musique avec danse, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), selon le tarif en vigueur.

LOCATION : 100.00\$

SOCAN : 62.12

MYREILLE PROULX ET EMMANUEL POTVIN

16-57 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la location de la salle municipale à madame Myreille Proulx et monsieur Emmanuel Potvin, le 15 mai prochain pour célébrer le baptême de leur fille. De plus, ils sont autorisés à accéder à la salle, la veille pour la décoration.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique et ou musique avec danse, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), selon le tarif en vigueur.

LOCATION : 100.00\$

SOCAN : 62.12

LA FABRIQUE SAINT-CHARLES-GARNIER

16-58 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise l'utilisation de la salle municipale à la Fabrique de Saint-Charles-Garnier, le 22 mai prochain à l'occasion de la messe de secteur car cet événement sera suivi d'un dîner. Ceci est à titre gracieux.

ACCÈS À INTERNET ET À LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DEMANDE D'APPUI

16-59 **ATTENDU QUE** l'accès à Internet et à la téléphonie cellulaire jouent un rôle clé dans notre vie économique, sociale et sécuritaire en fournissant une infrastructure accessible dont les communautés ont besoin pour grandir et les entreprises ont besoin pour prospérer;

ATTENDU QUE priver notre région de ces services revient à nous priver d'un outil indispensable à notre développement économique et social;

ATTENDU QUE plusieurs ministères et organismes nous demandent d'accéder aux documents via Internet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier fait appel au Gouvernement du Canada et demande de résoudre le problème de l'inaccessibilité du service Internet et de la téléphonie cellulaire à un coût abordable pour tous.

Pétition jointe

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

16-60 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise monsieur Steeve Michaud à se rendre au Centre du camion Denis de Rimouski pour la vérification mécanique du camion Dodge et devra être effectuée avant le 31 mai prochain.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 218 MODIFICATION LE RÈGLEMENT NUMÉRO 173 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

16-61 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 173 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

- 2.** Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

CALENDRIER DES COLLECTES / MODIFICATION AU CONTRAT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

16-62 Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la modification de l'article 6 au contrat des matières résiduelles.

L'article 6 du contrat est modifié par :

À verser à L'ENTREPRENEUR, le montant annuel de six mille cinq cent quarante-cinq dollars (**6 545,00\$**) plus taxes, ce qui représente **17 collectes** par année à trois cent quatre-vingt-cinq dollars (**385\$**) plus taxes, par collecte. Cette modification sera annexée au contrat et signée par les deux parties.

Le coût supplémentaire, de mille cinq cent quarante dollars (1 540\$) plus taxes, affectera le fonds général de la municipalité.

COMMISSION SCOLAIRES DES PHARES /PAVILLON EUCLIDE-FOURNIER

- 16-63** **CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire DES PHARES informe la municipalité qu'elle a entamé des démarches pour la vente du terrain et de l'édifice au 40, rue Principale (Ancienne école Euclide-Fournie);

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité ne souhaite pas acquérir cet immeuble et ne s'oppose pas à cette vente par soumissions publiques.

ÉCOLE LE MISTRAL / APPUI FINANCIER

- 16-64** Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu :
QUE le conseil autorise un appui financier de **25\$** à la Fondation de l'école du Mistral dans le but d'attribuer des prix dans le cadre des Galas du mérite scolaire de fin d'année.

6. MRC DE LA MITIS

Compte-rendu de M. Jean-Pierre Bélanger sur la dernière séance de La MRC.

LA TORDEUSE DES BOURGONS D'ÉPINETTE EN FORÊT PRIVÉE BAS-LAURENTIENNE

- 16-65** **CONSIDÉRANT QUE** l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) s'est

manifestée à nouveau sur le territoire forestier de l'Est-du-Québec en 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie affecte déjà grandement les boisés des propriétaires de la municipalité de Saint-Charles-Garnier;

CONSIDÉRANT QUE la progression de l'épidémie est exponentielle et affectera incessamment la forêt privée de la municipalité de Saint-Charles-Garnier;

CONSIDÉRANT QUE la forêt privée est une source d'approvisionnement majeure pour les usines de transformation forestière de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie affectera inévitablement le flux de bois mis en marché et qu'elle provoquera des variations non négligeables sur les activités et les retombées économiques de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Pierre Gosselin et résolu à l'unanimité de signifier au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier appuie les demandes présentées en date du 24 février 2016 par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et la Fédération des organismes de gestion en commun.

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier appuie les demandes et la stratégie présentées le 11 novembre 2015 par la Fédération des producteurs forestiers du Québec.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONTRE UNE PARTIE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212 MODIFIANT LE ZONAGE NUMÉRO 167.

8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 211 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 166

16-66	CONSIDÉRANT QUE	la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);
	CONSIDÉRANT QU'	un nouveau cadastre est entré en vigueur et que par

conséquent les plans doivent être ajustés;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 6 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 6 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 mars 2016.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Alain Goulet appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 211.

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

16-67

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QU' un nouveau cadastre est entré en vigueur et qu'ainsi les plans doivent être ajustés à ce cadastre rénové;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses améliorations aux dispositions interprétatives;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 5 février 2016;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été adopté le 5 février 2016;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 4 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté le 4 mars 2016.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet, et résolu à la majorité que soit adopté ce règlement.

Vote : Pour 4 Contre 1

C) ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 213 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 170

- 16-68** **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire apporter une mise à jour et des corrections ponctuelles au règlement de construction;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné le 6 novembre 2015;
- CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été adopté le 6 novembre 2015;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 mars 2016.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Alain Goulet, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 213.

D) ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 214 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 171

- 16-69** **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire apporter des corrections et des précisions au règlement sur les permis et certificats;
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement numéro 214 a été présenté aux membres du conseil municipal en séance de travail le 2 novembre 2015.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet, et résolu unanimement que soit adopté ce règlement numéro 214.

E) ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 215 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 168

- 16-70** **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps

(L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 5 février 2016;
- CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 5 février 2016;
- CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 mars 2016.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Alain Goulet, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 215.

F) ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 216 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 169

- 16-71** CONSIDÉRANT QUE *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 5 février 2016;
- CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 5 février 2016;
- CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 mars 2016.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Alain Goulet, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 216.

**9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
APPROBATION DES RÈGLES DE LA RÉGIE INTERNE**

- 16-72** CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 17 mars 2016 pour adopter ses règles de régie interne et son code d'éthique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme peut établir ses règles de régie interne;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 152 constituant le comité consultatif d'urbanisme stipule que le Conseil municipal doit approuver les règles de régie interne du comité avant que celles-ci entre en vigueur.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Gosselin, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier approuve les règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme. Par conséquent, les règles de régie interne du comité entre en vigueur.

10. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN ÉLU

Tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Le membre du Conseil municipal suivant a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires.

Conseiller poste #6 : Monsieur Pierre Gosselin

11. DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE-1038 DU NOUVEL ÉLU

La directrice mentionne qu'elle a reçu le formulaire DGE-1038 concernant la divulgation de certaines contributions électorales et elle dépose la section 2 du formulaire pour le candidat élu, monsieur Pierre Gosselin, du 21 mars 2016.

Monsieur Gosselin a reçu une copie du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin qu'il en prenne connaissance.

Une formation est obligatoire en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

12. SOUMISSIONS POUR ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS

- 16-73** Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnie retient la soumission de Sel Warwick pour
l'achat de trente (30) ballots de 1000 kg de calcium en flocons.
PRIX : 553.33\$ du ballot

13. POSTE DE MANŒUVRE

Des entrevues sont prévues le 14 avril prochain.

14. GARAGE MUNICIPAL

Sans objet

15. VOIRIE- DEMANDE LISTE ET TAUX DE MACHINERIE AINSI QUE LE PRIX DU GRAVIER À DES ENTREPRENEURS

- 16-74** Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à quelques entrepreneurs :
- la liste de la machinerie et leur taux horaire
 - le prix de divers matériaux pour des travaux en voirie.
- Entrepreneurs suggérés :
-Les constructions Jalbert et Pelletier
-Les entreprises Ernest Normand
-Les excavations Dany Desrosiers

16. DOSSIERS DES ÉLUS

SERVICE INCENDIE

ENTENTE DE COLLABORATION PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE EN COMMUN POUR LA PROTECTION DES INCENDIES

- 16-75** Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve l'entente de collaboration prévoyant
la fourniture de service en commun pour la protection incendie entre la municipalité de Saint-
Charles-Garnier et la municipalité Des Hauteurs et autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger,

mairie et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer ladite entente.

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION DEMANDANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, LA RÉPARATION DU PONT DE LA ROUTE 298

16-76 **CONSDÉRANT** l'état de dégradation du pont de la route 298;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont craintifs à utiliser ce pont;

CONSIDÉRANT l'importance de cette infrastructure pour les usagers, tant au niveau sécurité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports de procéder à la réparation de ce pont dans les meilleurs délais.

ENTRETIEN PRINTANIÈRE DES CHEMINS MUNICIPAUX

16-77 **CONSIDÉRANT** le mauvais état de certains chemins municipaux;

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise la réparation du chemin, au rang 8, à la limite de Charles et autorise un nivelage le moment propice.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-78 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu de lever la séance à 20h30

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.